

**REGLEMENT DU JEU « CIC Ouest-
SALON ENTREPRENEURS GRAND OUEST »**

ARTICLE 1

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du Salon des entrepreneurs du Grand Ouest à la Cité des Congrès de Nantes - sur lequel le CIC a un stand - un jeu intitulé « CIC Salon des Entrepreneurs du Grand Ouest » qui se déroulera les 16 et 17 novembre 2011. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis du CIC. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

LOTS :

- 1^{er} prix : 1 Téléviseur LCD d'une valeur unitaire de 400 €
- 2^e prix : 1 appareil photo numérique d'une valeur unitaire de 190 €
- 3^e prix : 1 GPS auto d'une valeur unitaire de 170 €
- 4^e prix et 5^e prix : 1 Téléphone portable + 1 carte prépayée d'une valeur totale de 78 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1 Les participants au jeu complèteront un bulletin à disposition sur le stand CIC et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, sur le stand les 16 et 17 novembre 2011 aux heures d'ouverture du salon.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés :

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète ou inexacte rend caduque la participation au jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le 28 novembre 2011, sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux de la Direction Marché Grand Public de CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet sur le stand CIC et déterminera les 5 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés.

Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot. Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 30 jours suivant le tirage au sort ne sera pas attribué.

Lors de la remise du lot le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite. Tout participant peut obtenir sur demande adressée à CIC Ouest, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes : le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement, sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin, et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Actions Commerciales, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le règlement est également disponible sur le site : www.huissier-44.com



Parce que le monde bouge.

Bienvenue sur le stand CIC Ouest

Jeu gratuit

(sans obligation d'achat)

Le 16 et 17 novembre 2011
Salon des Entrepreneurs

Remplissez un bulletin de jeu et
participez au tirage au sort !



1^{er} prix : 1 téléviseur LCD
d'une valeur unitaire de 400 €

2^{ème} prix : 1 appareil photo numérique
d'une valeur unitaire de 190 €

3^{ème} prix : 1 GPS auto
d'une valeur unitaire de 170 €

4^{ème} et 5^{ème} prix : 1 téléphone portable
+ 1 carte prépayée
d'une valeur totale de 78 €

Pour jouer, il vous suffit de compléter
un bulletin et de le déposer dans
l'urne sur le stand CIC Ouest

CIC Ouest

cic.fr

Règlement du jeu disponible sur ce stand

Bulletin de jeu CIC Ouest

JEU GRATUIT (sans obligation d'achat)

Du 16 au 17 novembre 2011 sur le stand 

pendant le Salon des Entrepreneurs - Nantes Grand Ouest
à la Cité des Congrès de Nantes

1^{er} prix : 1 téléviseur LCD (valeur 400 €)

2^{ème} prix : 1 appareil photo numérique (valeur 190 €)

3^{ème} prix : 1 GPS auto (valeur 170 €)

4^{ème} et 5^{ème} prix : 1 téléphone portable

+ une carte prépayée (valeur 78 €)

Complétez ce bulletin et déposez-le sur le Stand CIC Ouest dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon.

Coordonnées à remplir pour le jeu

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Société : _____

Tél : _____ Fax : _____

email : _____

Avez-vous un projet de création ? : _____

De reprise ? : _____

Souhaitez-vous rencontrer un conseiller CIC ? : _____

Votre agence CIC (le cas échéant) : _____



* Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. »

Le tirage au sort aura lieu au siège du CIC Ouest à Nantes le lundi 28 novembre 2011 sous contrôle d'huiissier de justice.
Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréharet et consultable sur le site : www.huissier-44.com